

Technicien Assistance Informatique

Code ROME I 1401

Le (la) technicien(ne) d'assistance en informatique assiste et dépanne les utilisateurs d'équipements informatiques et numériques en entreprise ou les particuliers. Il (elle) installe, met en service, diagnostique les dysfonctionnements et dépanne des équipements informatiques fixes ou mobiles (PC, périphériques et logiciels) et numériques (voix, images et données).

Il (elle) peut donc intervenir soit sur site, dans des entreprises de tous secteurs d'activité, y compris à domicile auprès des particuliers, soit à distance au sein d'un centre de services, en communiquant par téléphone et en prenant le contrôle des équipements informatiques. Sa responsabilité au sein d'un centre de services est délimitée par des consignes et des procédures établies en fonction des contrats de services. Dans le cadre d'interventions sur site, il (elle) travaille de façon autonome dans le respect de la commande et du contexte d'intervention, en rendant compte de façon formalisée de ses interventions, auprès du client et de son responsable.

Certains postes peuvent comporter de nombreux déplacements et nécessiter un permis de conduire et d'autres, en centre de services, sont sédentaires.

» Objectifs

Qualification professionnelle et obtention d'un **titre du Ministère du travail de niveau 4** afin d'exercer le métier de Technicien Assistance Informatique

» Public

Public ayant une reconnaissance de « Travailleur Handicapé » délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

» Modalités d'inscription

Avoir obtenu un accord d'orientation vers cette formation par la MDPH

» Prérequis

- » Niveau Bac ou CAP

» Aptitudes à l'emploi

- » Capacité d'analyse, rigueur, logique
- » Travail sur écran essentiellement
- » Sens de la méthode
- » Polyvalence

» Prise en charge

- » Les frais sont pris en charge par les organismes d'Assurance Maladie (hors participation aux frais de repas).
- » Les stagiaires en reconversion professionnelle sont rémunérés (DOCAPOST).

» Lieu : CRP La Rouguière

» Programme

- » **Activité 1** : Mettre en service des équipements numériques
- » **Activité 2** : Intervenir sur les éléments de l'infrastructure
- » **Activité 3** : Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs

» Durée et organisation

- » **Durée totale** : 2275 heures (environ 17 mois)
- » **Période en entreprise** : 420 heures (12 semaines) obligatoires
- » 35 heures hebdomadaires en centre de formation
- » Alternance des apports théoriques et mises en situations en entreprises

» Moyens et méthodes pédagogiques

- » Formateur référent qualifié AFPA, issu du milieu professionnel
- » Service médico-psycho-social en accompagnement
- » Chargée de relations entreprises en appui pour les Périodes d'Application en Entreprises et la Dynamique de Recherche d'Emploi.

Tous se réunissent régulièrement afin de permettre au bénéficiaire de se préparer au mieux à l'examen et faciliter son insertion professionnelle.

» Modalités d'évaluation

- » Contrôle continu des acquis
- » Evaluation passées en cours de formation à la fin de chaque module correspondant aux Activités-Type du titre visé ECF
- » Dossier Professionnel (DP) validant la pratique professionnelle

» Validation

- » La session de validation clôture la formation.
- » Examen final avec mise en situation et entretien avec un jury de professionnels. (conformes au référentiel de certification du titre professionnel visé)
- » Titre professionnel homologué de niveau 4 par le Ministère du travail

Contacts

- » **Serge VIDEAU** Formateur Référent
svideau@formationmetier.fr

- » **Karine CHARMASSON** Coordinatrice Pédagogique
kcharmason@formationmetier.fr